

Registre de procès-verbaux de séance du Conseil Municipal

SEANCE DU 27 janvier 2021

Date de convocation : 22 janvier 2021

Etaient présents : ROBERT Bruno, GOYON Fabienne, GERBAUD Jean-Claude, PLAIZE Maryline, BERTINEAU Marion, BOSSIS Sophie, BETARD Philippe, DURIEUX Bernadette, GRIFFON Christophe, PALISSIER Boris, TARDY Jean-Louis.

Etait absente excusée: DURIEUX Bernadette pouvoir à Bruno ROBERT.

A été élue secrétaire de séance : GOYON Fabienne

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2020.

Demande de subvention DETR pour aménagement du Bourg.

Travaux broyage 2021.

Pose d'un miroir à La Maronnière, limitation de vitesse et Stop.

Modification de poste pour ajustement des heures des agents techniques.

Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2020 à l'unanimité.

OBJET : Demande de subvention DETR pour aménagement du Bourg

Le Maire explique que pour mener à bien le projet de label villes et villages fleuris, ainsi que pour l'amélioration du cadre de vie des habitants, il envisage d'effectuer des travaux d'embellissement du Bourg.

Il donne lecture des devis reçus :

- Pose d'un éclairage public sur la rue des Moineries (qui borde le côté ouest de l'espace aire de jeux) pour un montant de 1 858.94 € HT.
- Cheminement pour les piétons entre la salle des fêtes, l'aire de jeux des enfants et le terrain de pétanque pour un montant de 5 050.93 € HT.
- Réfection des trottoirs en béton lavé sur la rue qui longe la salle des fêtes où le bus scolaire s'arrête pour les enfants pour un montant de 9 259.06 € HT.

Le montant total de l'opération s'élève à 16 168.93 € HT.

Monsieur le Maire informe que ce projet est susceptible d'être subventionné par l'Etat dans le cadre de la DETR et par le Conseil Départemental dans le cadre du fonds d'aide pour la revitalisation des petites communes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver cette opération pour un montant de 16 168.93 € HT.
- De solliciter des subventions dans le cadre de la DETR et du fonds d'aide pour la revitalisation des petites communes.
- De retenir le plan de financement suivant :
Dépense estimée : 16 168.93 € HT

Recettes envisagées :

- Etat	: 7 276.02 € (45% du HT)
- Conseil Départemental	: 5 659.13 € (35% du HT)
- Commune	: 6 456.57 € (dont 3 233.79 € de TVA)

19 391.72 € TTC

- D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette opération.

OBJET : Travaux de broyage 2021
--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que comme les années précédentes, il a demandé un devis à l'entreprise BOUTON pour les travaux de broyages.

Les tarifs sont les mêmes qu'en 2020 à savoir, 7 665 € TTC pour deux passages.

Le Maire informe qu'il a également demandé un devis pour un passage supplémentaire : Au cimetière, la Maronnière, la Garde, route des Bletelles et Les Gâtines (jusqu'au croisement). Cette possibilité sera utilisée ponctuellement en cas de forte pousse d'herbe afin de garder le Bourg propre.

Le montant du devis s'élève à 320 € HT.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de confier les travaux de broyage 2021 à L'entreprise BOUTON.
- de demander ponctuellement en fonction des besoins le broyage des accotements au cimetière, la Maronnière, la Garde, route des Bletelles et Les Gâtines (jusqu'au croisement) pour un montant de 320 € HT par passage.

OBJET : Pose d'un miroir à La Maronnière, limitation de vitesse et Stop
--

Le Maire explique que des habitants de la Maronnière mais aussi la factrice lui ont indiqué la dangerosité de la sortie du village.

Le Maire informe qu'à la suite de ce signalement, un devis a été demandé au syndicat de la voirie pour un miroir.

Cependant, pour poser un miroir sur la voirie, il faut respecter des règles de sécurité routière à savoir une limitation de vitesse à 50 km/h et l'instauration d'un stop à la sortie du village (VC n°13).

Le Maire explique qu'il n'y a pas de panneau d'entrée d'agglomération sur la route de la Maronnière et que cela indiquerait automatiquement le passage à 50 km/h si il y en avait un.

Après en avoir délibéré (10 voix pour une abstention) le Conseil Municipal décide :

- D'instaurer une limitation à 50 km/h sur la commune de SAINT MARTIAL DE MIRAMBEAU en mettant en place des panneaux d'entrée et de sortie de village.
- D'autoriser le Maire à prendre un arrêté afin de mettre en place un stop à la sortie du village de la Maronnière
- D'autoriser le Maire à installer un miroir routier à la sortie du village de la Maronnière.

OBJET : Modification de poste pour ajustement des heures des agents techniques

Monsieur le Maire explique que pour faciliter l'organisation des services techniques, il souhaite que les employés communaux augmentent leurs temps de travail.

Il s'agirait d'augmenter le temps de travail de Joachim GRUGET à 20 heures hebdomadaire au lieu de 17h30 actuellement et pour François BLAS d'augmenter à 24 heures contre 23 heures actuellement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'augmenter la durée hebdomadaire du temps de travail De Joachim GRUGET à 20 heures contre 17 h 30 actuellement
- D'augmenter la durée hebdomadaire de travail de François BLAS à 24 heures contre 23 heures actuellement.

Questions diverses

Le Maire informe qu'il s'est rendu chez un administré qui réside dans le Bourg. Celui-ci lui a fait part de problèmes importants d'infiltration d'eau dans son logement.

En effet, l'eau qui provient de la route s'infiltré dans ses murs.

Pour remédier à ce problème, le Maire a contacté l'entreprise RENAUD qui propose la confection d'un trottoir sur une dizaine de mètres (sur la longueur du mur jusqu'à l'habitation voisine) et la pose d'un drain sur une trentaine de mètres pour évacuer l'eau vers le champ situé au bout de la propriété.

Le montant des travaux s'élève à 6 511.63 € HT.

L'autorisation des services du Département a été demandée pour ces travaux.

Le Maire informe que les travaux de voirie chez Viaud s'élèvent à 4 190.27 € HT.

Le Maire informe qu'il a demandé à l'entreprise LB Electricité plusieurs devis :

- pour la mise en place de détecteurs de présence sur les quatre projecteurs existants à la salle Jacques FUME le montant est de 598 € HT.
- pour la réparation des projecteurs qui éclairent la façade de la mairie le montant est de 1 650 € HT.
- Pour la mise en place d'une horloge mécanique pour l'éclairage du vitrail est de l'église le montant est de 120 € HT.

Le Maire informe qu'un sèche serviette a été installé par l'entreprise LB Electricité dans le logement 2 impasse du 19 mars pour un montant de 202 € HT.

Le Maire informe que le protocole d'accord définitif pour les travaux de réfection de la salle des fêtes a été reçu ce même jour il devra être signé par toute les parties avant de pouvoir débiter les travaux.

Madame PLAIZE met en avant toute l'utilité de la mise en place du PAU (plan d'alerte et d'urgence) et du registre nominatif. Ainsi le retour des fiches d'inscription a permis de contacter les personnes inscrites afin de savoir s'ils avaient besoin d'aide pour prendre des rendez-vous pour la vaccination Covid 19.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close.

Ont signé au registre tous les membres présents.